

SI LE SANG DU BOUC AMOLLIT LE DIAMANT.

C'était également une opinion courante chez les anciens, que le diamant, cette pierre si dure et que l'on ne peut que si difficilement entamer, se laissât amollir et briser par le sang de bouc. C'était la marque d'une vertu merveilleusement énergique attribuée au sang de cet animal. Pline et Solin s'accordent sur cette propriété singulière. Il est vrai que Pline seable y mettre quelque restriction ; car il entend que l'action du sang soit aidée par celle de quelques bons coups de marteau, ce qui adoucit considérablement la difficulté de la chose. Voici le passage : « Cette pierre est rompue par le sang de bouc ; mais il faut l'y faire macérer tandis qu'il est encore chaud, et encore alors lui faut-il bien des coups, et il brise les marteaux de fer et les meilleures enclumes. » Albert-le-Grand exige en outre, pour que le sang de bouc acquière cette propriété, que l'animal soit exclusivement nourri avec du vin et certaines plantes médicinales. Reste à savoir si les boucs résisteraient à un pareil régime. Quoi qu'il en soit, cette opinion a pris faveur dans le peuple, d'abord par sa singularité, et ensuite parce que l'on a conclu que ce sang, ayant la vertu de dissoudre le diamant, devait naturellement aussi avoir celle de dissoudre les pierres qui se forment dans la vessie. En effet, le préjugé a également donné au sang du bouc cet autre mérite, qui paraît tout aussi peu fondé que le premier. De plus, cette opinion populaire ayant, comme tant d'autres, servi de texte aux enseignements chrétiens des premiers siècles, on s'est persuadé par là que l'autorité de ces éminents écrivains la recommandait à l'égal des vérités relevées qui étaient le seul objet de leurs ouvrages. Comme le sang du bouc émissaire était regardé comme formant dans l'ancienne loi la représentation du sang du Rédempteur, plusieurs auteurs sont partis de là pour dire que le sang du Sauveur, comme celui de cette victime, jouissait de la propriété d'amollir plus que les rochers les cœurs plus durs que le diamant. C'est un discours tout simple, mais qu'il serait peu raisonnable de vouloir ériger en une vérité d'histoire naturelle : ce ne serait même pas faire preuve de respect envers ces grands hommes, car le respect n'est valable que lorsqu'il est éclairé et garde de la mesure.

LONGÉVITÉ DU CERF.

La longévité du cerf est un sentiment qui a pris naissance dès la plus haute antiquité. On le voit par Aristote, qui cherche déjà à le réfuter, et par de fort bonnes raisons, c'est-à-dire par la proportion qui doit exister entre la durée de la vie de cet animal et celle de sa gestation et de son accroissement. Le plus ancien témoignage qui ait servi de recommandation à cette erreur est un texte d'Hésiode. Ce texte, qui n'est pas très clair, et sur lequel les commentateurs se sont souvent exercés, revient à dire, à ce qu'il semble : La vie de l'homme dure quatre-vingt-seize ans, celle de la corneille est neuf fois plus longue, celle du cerf quatre fois plus longue que celle de la corneille, et celle du corbeau trois fois plus longue que celle du cerf. Il résulterait de ce compte que la vie du cerf serait de trois mille quatre cent cinquante-six ans. Mais suivant une autre interprétation, qui se trouve consignée dans Plutarque, il faudrait simplement conclure de ce passage que le cerf vit trente-six ans, ce qui est en effet à peu près la vérité. Pline, ordinairement si disposé à accepter le merveilleux, s'est aussi inscrit contre la déclaration d'Hésiode telle qu'elle se comprend dans son sens apparent. « Hésiode, dit-il, qui le premier a parlé de la longévité du cerf, a fabuleusement attribué à la corneille neuf fois la vie de l'homme, au cerf le quadruple de la vie de celle-ci, au corbeau le triple du cerf, et aux phénix ainsi qu'aux nymphes quelque chose de plus fabuleux encore. » Mais le sentiment des auteurs a eu bien de la peine à prévaloir sur celui du peuple ; d'ailleurs

on peut dire que bien des auteurs se sont faits peuple à cet égard, et ont contribué à accréditer l'erreur. On a aussi de tout temps débité à ce sujet des contes qui semblaient donner au préjugé la confirmation de l'expérience. Plin rapporte qu'un cerf à qui Alexandre lui-même avait attaché un collier fut repris vivant et vigoureux un siècle après la mort de ce prince. On dit aussi que sous le règne de Charles VI on prit, dans la forêt de Senlis, un cerf qui portait un collier avec cette inscription : *Cæsar me hoc donavit* (César m'a fait ce don). Ce cerf, si l'histoire est vraie, pouvait fort bien venir d'Allemagne, où les empereurs avaient gardé le nom de César. Mais l'explication eût été trop simple, et il parut plus beau de rapporter cet animal à Jules César, et d'en faire un témoin de la conquête des Gaules. « Comme le cerf est cinq ou six ans à croître, dit Buffon, il vit aussi sept fois cinq ou six ans, c'est-à-dire trente-cinq ou quarante ans. Ce que l'on a débité sur la longue vie des cerfs n'est appuyé sur aucun fondement ; ce n'est qu'un préjugé populaire qui régnait dès le temps d'Aristote, et ce philosophe dit avec raison que cela ne lui paraît pas vraisemblable. »

SUR LA CORNE DE LICORNE.

Je ne dirai que quelques mots de la corne de licorne, qui a joui pendant long-temps d'une immense réputation dans la médecine populaire : il faudrait en effet, pour traiter convenablement cette question, entrer dans la discussion de l'existence de la licorne, ce qui à soi seul ferait le sujet d'un article. Disons seulement qu'il est possible qu'il y ait en effet, en Afrique, quelque espèce d'antilope à une corne, ou plutôt à deux cornes soudées en une seule, dont les anciens aient eu connaissance et que nous ne nous soyons point encore procurée. Disons aussi que plusieurs espèces différentes, définies par ce caractère de n'avoir qu'une seule corne comme le rhinocéros, ou même qu'une seule grande dent comme la licorne marine, ont été réunies sous le même nom et ont jeté parmi les savants de la confusion. Quoi qu'il en soit, la plus ancienne autorité que l'on ait alléguée en faveur de la licorne est celle d'Élien. Il dit que les rois de l'Inde se servaient de coupes faites de cette substance, persuadés qu'elles étaient un préservatif contre le poison et diverses maladies. Il n'est nullement probable qu'il s'agisse dans ce passage de l'animal que le moyen-âge s'est figuré sous le nom de licorne. Néanmoins c'est de là surtout que l'on est parti pour faire de cette substance, à défaut de l'or potable, le remède universel. C'est un point sur lequel le charlatanisme a long-temps joué. Il est singulier de voir combien il s'est débité chez nos pères de poussière de cette corne merveilleuse, quand l'animal qui la porte est encore à trouver. « Puisque les descriptions des animaux à qui nous attribuons cette corne, dit avec sagesse un médecin du dernier siècle, varient tellement qu'on dirait que deux personnes n'ont jamais vu cet animal ; puisque, quand les descriptions seraient toutes conformes, il paraît néanmoins que la corne si vantée aujourd'hui n'est pas la même que celle des anciens ; puisque les cornes qu'on donne parmi nous pour cornes de licornes ne sont pas d'un seul, mais de différents animaux ; puisqu'un grand nombre de celles qu'on montre avec ostentation ne sont pas même de véritables cornes ; puisque, en accordant que c'en soient, on peut encore douter de leur vertu ; enfin puisqu'en convenant de quelques unes de ses vertus nous sommes pourtant en droit d'en rejeter la plupart, il est démontré, si je ne me trompe, que c'est à tort que l'on se fierait à ce remède. »

La suite à une autre livraison.

ORIGINE QUE SE DONNENT LES NÈGRES DU BRÉSIL.

Lors de la création, disent-ils, Satan, qui regardait Dieu faire l'homme blanc, forma de son côté un homme d'ar-